

A.M.R.E

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 5000 euros

Siège social : 25 Rue de la Belle Image 94700 Maisons-Alfort

Procès-verbal de refus de nomination d'un Commissaire aux Apports

Le 09/07/2024

L'associé unique a pris la décision suivante :

Décision

L'associé unique a décidé de ne pas recourir à un commissaire aux apports dès lors que la valeur de chaque apport en nature n'excède pas 30.000€, et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social.

Fait à Maisons-Alfort, le 09/07/2024

M. Adrien QUILLIEN, Associé unique

